

dégâts considérables dus aux fortes pluies tombées récemment dans le sud de la Colombie-Britannique.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** A la suite de l'avis qu'a donné le député, nous nous sommes procuré, à deux heures cet après-midi, un rapport de Victoria. Ce rapport indique qu'il y a eu de graves inondations dans trois secteurs, à la suite de l'écoulement des neiges fondues et des pluies abondantes. L'inondation a atteint son niveau maximum hier après-midi. Les régions touchées ont été la vallée du Fraser, la rive nord de Vancouver et celle de Duncan et du lac Cowichan dans l'île Vancouver. Un certain nombre de barrages débordent dans l'un ou plusieurs de ces secteurs.

Les autorités municipales et provinciales se sont occupées de cette situation critique et semblent pouvoir faire face à la situation en recourant aux moyens dont ils disposent sur place. On a fait appel à l'armée à Duncan et il s'y trouve, depuis dix heures du soir hier, un peloton de l'armée régulière. Quant à la milice elle a prêté son aide ailleurs de temps à autre. L'armée a fourni un certain nombre de sacs de sable en plus de ceux qui ont été distribués par le ministère de la Voirie, et on dit que les approvisionnements disponibles suffiront amplement à parer à toute éventualité. On a évacué des gens des régions basses.

Le ministre de la Voirie de la Colombie-Britannique a déclaré que les routes ont subi des dommages assez étendus. L'inondation a envahi les deux principales lignes de chemin de fer de la vallée du Fraser, de même que la ligne du P.G.E. La grand route qui relie Hope à Princeton demeure ouverte, mais risque aussi de devenir non carrossable sous peu. Il est encore trop tôt pour évaluer les pertes.

Il y a eu une perte de vie. Je me fais, j'en suis convaincu, le porte-parole de tous les députés en offrant leurs sympathies à tous les habitants des régions touchées par l'inondation, ainsi qu'à ceux qui ont subi des pertes ou qui sont dans le besoin.

**M. Regier:** Je remercie le premier ministre d'avoir fourni une réponse aussi détaillée et aussi satisfaisante, et j'aimerais, dans le même domaine, poser une question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement songera-t-il maintenant à l'avis que m'a fait parvenir le ministre dans une lettre datée du 6 janvier et convoquera-t-il immédiatement les trois paliers de gouvernement pour arrêter une solution commune au problème que posent les inondations rapides et répétées de la rivière Coquitlam?

[M. Regier.]

**L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):** Ce problème porte uniquement sur la lutte contre les inondations et par les moyens de les empêcher vu que la navigation n'est pas en cause. C'est seulement lorsque la crue des eaux s'aggrave au point de constituer un désastre national que le gouvernement fédéral s'en mêle, à la demande du gouvernement provincial. Par conséquent, le gouvernement ne saurait convoquer une réunion des trois paliers de gouvernement comme le propose l'honorable député de Burnaby-Coquitlam. Il y a plus d'un an, dans une lettre datée du 19 août 1959, le ministre des Travaux publics a proposé un remède à l'honorable député.

**M. Regier:** Le gouvernement est-il d'avis, même maintenant, que Kanaka Creek est un cours d'eau navigable, tandis que la rivière Coquitlam ne le serait pas?

## LES COALITIONS

### DÉCLARATION AU SUJET DE LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES PRIX DU BOIS À PÂTE EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le député de Port-Arthur a voulu savoir, le 21 décembre dernier, si nous avons reçu des pétitions ou des demandes en vue d'une enquête sur les prix du bois à pâte provenant des fermes ou des boisés de ferme à mener dans le Nord-Ouest ontarien, comme cela s'est fait il y a deux ans dans Québec et dans l'est de l'Ontario?

Le directeur de la division des enquêtes et recherches du service de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'informe qu'une plainte de caractère préliminaire a été déposée à son bureau à la fin de 1957. L'intéressé voulait surtout savoir du directeur à partir de quels renseignements exigés par lui il pourrait se considérer comme soumis à une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Il s'agissait de l'industrie du bois à pâte de la région de Port-Arthur et de Fort-William et le directeur n'a pas donné suite à cette plainte. Ni le directeur, ni moi-même n'avons reçu quoi que ce soit d'autre au sujet du problème soulevé par le député.

**M. Hubert Badanai (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Forêts. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu du président de la *United Pulpwood Farmers Association* du district de Thunder-Bay une lettre de plainte contre le prix qui est versé aux cultivateurs pour le bois à pâte et, s'il a reçu une telle lettre, pourrait-il nous en parler?